

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

Gardy : le scandale d'une délocalisation sans aucune justification économique...

Après avoir bénéficié en 1994 d'aides publiques sans précédent de la part des collectivités locales (ville, département et région) mais aussi de l'Etat et du FEDER (fonds européen de développement régional) sous la forme d'un crédit bail de près de 7 millions d'Euros (aides visant à sauvegarder l'activité sur le site de Barentin et les emplois sur notre territoire), l'établissement Gardy appartenant au groupe Schneider Electric, déjà fortement touché au cours de ces dernières années (passant de plus de 500 salariés à 208 aujourd'hui, baisse d'effectif touchant déjà des pavillais et leurs familles), est une nouvelle fois victime d'une véritable stratégie de démantèlement de l'industrie en France.

Ce projet de « réorganisation » du groupe n'a en effet aucune justification économique et financière : comme le souligne fort justement l'expert : « l'on constate une bonne santé économique et financière du groupe Schneider Electric au plan national et international mais aussi au plan local de l'établissement Gardy, où l'on note une excellente productivité et un très faible taux d'absentéisme ».

Le constat est très amer pour les salariés de chez Gardy qui ont su faire de leur site un pôle d'excellence en matière de disjoncteurs et d'appareillages électriques et qui vont prochainement se retrouver à 130 dans des locaux de 13 000 m². Belle récompense de leur investissement !!! Les élus du comité d'établissement n'avaient pourtant pas manqué de proposer à la direction des alternatives crédibles au projet de réorganisation permettant de sauvegarder les emplois et de pérenniser le site.

Malgré la forte mobilisation des salariés, de leurs représentants et des élus locaux, seul le maintien sur le site de 130 salariés avec un engagement de seulement trois ans a été obtenu de la direction.

Le groupe « Pavilly demain » qui a soutenu les revendications totalement légitimes des salariés dont certains habitent notre commune, souhaite aujourd'hui faire part de sa consternation et de son indignation au regard des décisions prises. Cette situation alourdira encore le nombre de demandeurs d'emploi de notre commune qui était de 405, chiffre communiqué par le Maire lors du conseil municipal du 18 octobre.

Pascal Marchal Président du groupe
Vanessa.Vincent Dumesnil-Michèle Démares
Yannick Robichon-Patrick Douillet.

LES MEMBRES DE LA LISTE INDÉPENDANTE
« PAVILLY-ÉNERGIE »

**Les effets pervers de la réforme
de la taxe professionnelle**

La réforme de la taxe professionnelle annoncée en 2009 par le Président de la République et effective dès le 1^{er} janvier 2010 a des répercussions négatives sur les artisans et commerçants qui par le passé bénéficiaient d'une imposition forfaitaire de leur T.P.

En effet, à la réception de leur feuille d'avis d'imposition, plusieurs commerçants et artisans imposés au forfait, ont constaté une augmentation importante de leur impôt T.P 2010 (part « contribution foncière des entreprises ») par rapport à 2009.

A la lecture de ces avis d'imposition, il ressort que cette forte augmentation figure dans la colonne « syndicats intercommunaux ». Pour Pavilly, les syndicats intercommunaux sont au nombre de quatre : il s'agit de l'Ecole de musique et de danse, du syndicat du collège, du syndicat des rivières et du syndicat de destruction des ordures ménagères. Pour autant, aucun de ces quatre syndicats (fiscalisés* en 1997 par la Municipalité alors en place) ne perçoit de recettes plus importantes.

L'explication donnée par les services fiscaux du département est la suivante : la base de taxe professionnelle prise en compte pour fixer les taux d'imposition de la rubrique « syndicats intercommunaux » a diminué d'au moins 72%. Au lieu de prendre en compte la totalité de la base de TP (2 358 000 en 2009), la réforme ne retient que la seule part foncière de cette base soit 644 072 euros en 2010. Ce changement a eu pour effet d'impacter plus fortement les entreprises soumises au forfait de TP, que les autres.

On peut regretter que cette réforme, qui pourtant avait été annoncée plus juste et plus lisible révèle de telles incohérences.

Est-il nécessaire de rappeler que le conseil municipal de Pavilly, lors du vote du budget primitif 2010, **n'a voté aucune augmentation des taux d'imposition, et ce, depuis 2001?** Et que la réforme de la T.P est l'unique responsable de cette imposition que je juge partielle et inadaptée à la réalité ?

Pour les élus de la liste « Pavilly Energie »
C LEMESLE

* *Lorsqu'un syndicat intercommunal est fiscalisé, ses recettes sont prélevées dans la colonne syndicats intercommunaux et non sur le budget de la commune concernée.*